

Dépôt de l'état de collocation

Faillite de

L'état de collocation des créanciers de la faillite susindiquée peut être consulté à l'office soussigné. Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introduites dans les **vingt** jours à dater de cette publication. Sinon, l'état de collocation sera considéré comme accepté.

Lieu et date

Office des faillites